ANNEXE

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6.3	Salarié en mission forfait repas	11.63 €
6.4	Valeur nominale chèque restaurant	8 €
6.5	Médailles d'honneur du travail : 20 ans 30 ans 35 ans 40 ans Médailles de la Chambre Syndicale : 10 ans 20 ans 25 ans 30 ans	 545 € 915 € 1375 € 1525 € 95 € 155 € 230 € 300 €
6.6	Servitudes exceptionnelles samedi 1ère intervention	20.81 €
6.6	Servitudes exceptionnelles samedi intervention(s) suivante(s)	9.61 €
6.6	Servitudes exceptionnelles dimanche/jours fériés 1ère intervention	32.02 €
6.6	Servitudes exceptionnelles dimanche/jours fériés intervention(s) suivante(s)	9.61 €
6.7	Travaux exceptionnels P5/P7 samedi ½ journée (de 0 à 4 heures)	48.02 €
6.7	Travaux exceptionnels P5/P7 samedi 1 journée (supérieur à 4 heures)	80.04 €
6.8	Travaux exceptionnels P2 samedi	20.81 €
6.8	Travaux exceptionnels P2 dimanche	32.02 €
6.9	Forfait grand déplacement	52.70 €
8.2	Dérogation à la périodicité de l'astreinte toutes les 4 semaines : Astreinte toutes les 3 semaines Astreinte toutes les 2 semaines Cas exceptionnel de l'astreinte 3 semaines sur 4	 UB x 1.15 UB x 1.10 UB x 1.37